



**GARANTIE**  
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

# DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3406



**RÉFÉRENCE N° 10241-3406**



4101, rue Molson, bureau 300  
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : [Info@GarantieGCR.com](mailto:Info@GarantieGCR.com)  
Téléphone : 514 657-2333  
Sans frais : 1 855 657-2333  
Télécopieur : 514 657-2335

[GarantieGCR.com](http://GarantieGCR.com)

## IDENTIFICATION DU DOSSIER

---

Adresse du bâtiment	██
Numéro de la demande de soumission	3406
Numéro du dossier de prise en charge	2654
Numéro de la réclamation	10241
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegr.com 514 809-7983

## TABLE DES MATIÈRES

---

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	2
Exigences générales	3
Instructions	4
Devis technique	6
1. Planchers de lattes de bois	6
2. Joints de placoplâtre	16
3. Nivellement du terrain	21
4. Assise de la volée de l'escalier extérieur	28

## CONTEXTE

---

**Garantie Construction Résidentielle** (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

# EXIGENCES GÉNÉRALES

---

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

# INSTRUCTIONS

---

## 1 EXIGENCES GÉNÉRALES

---

### 1.1 SOMMAIRE DES TRAVAUX

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Référence aux points 1, 6, 11, 15 de la décision de l'administrateur du 24 août 2023, 26 janvier 2024, 23 octobre 2024 et du 11 février 2025.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

### 1.2 CALENDRIER DES TRAVAUX

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

### 1.3 AMÉNAGEMENT DU CHANTIER

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Prévoir la protection des surfaces revêtues si de la machinerie doit y circuler.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

### 1.4 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

Sans objet

### 1.5 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

## 1.6 NETTOYAGE

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

Effectuer un nettoyage final intérieur comprenant entre autres le lavage des fenêtres, le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces, le nettoyage des appareils d'éclairage et autres accessoires et si applicable, le nettoyage des miroirs, des appareils sanitaires et de la robinetterie.

## 1.7 RÉUNIONS DE CHANTIER

GCR convoquera une réunion de démarrage avant la mobilisation ainsi que d'autres réunions au besoin.

## 1.8 CODES ET RÈGLEMENTS

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec CNB 2010 mod. Qc, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de *Brownburg-Chatham*, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

## 1.9 PROTECTION TEMPORAIRE

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

## 1.10 INSTALLATIONS SANITAIRES

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

# DEVIS TECHNIQUE

---

## 1. PLANCHERS DE LATTES DE BOIS

Point de réclamation n° 15

### 15.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Remplacer le revêtement de plancher de bois du rez-de-chaussée.

### 15.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Protéger tous les types de revêtement de plancher non visé (se référer à la zone indiquée au plan), les garde-corps, portes et autres surfaces qui pourraient être endommagées durant les travaux.
- Enlever les quarts de rond essentiel au remplacement de la pose du revêtement de plancher dans les zones des travaux. Se référer au plan. Conserver les plinthes en place.
- Enlever le revêtement de plancher de bois et le papier ciré du rez-de-chaussée. Prendre soin d'enlever les vis qui ont servi de correction du bruit sous le support de plancher.
- Se référer à la fiche technique GCR *FT-9.30.3.-01 - Support et mise en œuvre des parquets à lames*

### 15.3 CORRECTIFS

- Revisser le sous-plancher (OSB 5/8) aux endroits requis. Assurez que le support soit en bon état.
- Avant d'installer le revêtement de plancher, assurez d'avoir le sous-plancher adéquat, éliminer tout restant de colle, agrafes, vis et bosses.
- Fournir et installer un pare-vapeur conformément aux recommandations du fabricant et au Code de construction applicable.
- Installer le revêtement de plancher équivalent à l'existant. Suivre les instructions, exigences et recommandations écrites du fabricant. Suivre les généralités de pose du revêtement de plancher inscrite dans la fiche technique GCR *FT-9.30.3-01*

Le choix du plancher doit être équivalent au plancher actuel cependant, la longueur des lattes doit être supérieure à l'existant.

Modèle : Bouleau naturel massif préfini de 4-¼ x ¾ po.

Superficie: environ 1000 pi. ca.

- Installer les quarts de rond de plancher nécessaire et peindre selon la couleur d'origine.

### 15.4 FINITION

Nettoyage des surfaces.

## 15.5 SERVICES

N/A

## 15.6 FICHE TECHNIQUE FT-9.30.3-01

Fiche technique  
GCR FT-9.30.3.-01 2022-07-07

# SUPPORT ET MISE EN ŒUVRE DES PARQUETS À LAMES

**Régie du bâtiment  
du Québec**

La partie réglementaire de cette fiche technique a été approuvée par la Régie du bâtiment du Québec.

En cas de disparité entre cette fiche et la réglementation en vigueur, cette dernière a priorité.



**GARANTIE**  
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

4101, rue Molson, bureau 300  
Montréal (Québec)  
H1Y 3L1

Téléphone : 514 657-2333  
Sans frais : 1 855 657-2333  
Info@GarantieGCR.com

*Politique d'utilisation :  
toute reproduction même  
partielle doit être autorisée  
préalablement par GCR*

Référence au Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2015 (modifié) (ci-après nommé Code)

**Dans cette fiche nous verrons les supports requis et les conditions qui devraient prévaloir pour la pose des parquets à lames comme le bois franc, le bois d'ingénierie ou le bambou.**

*À moins d'indications contraires, tous les extraits et références du Code proviennent de la division B du Code.*



De nombreux problèmes sont dénoncés en rapport avec les revêtements de sol en lames de parquet. Ces problèmes sont toutefois rarement causés par le produit lui-même, mais plutôt par une combinaison de **facteurs physiques et environnementaux** tous plus importants les uns que les autres qui viennent interagir lors du processus de mise en œuvre.

Les conditions de mise en œuvre qui prévalent avant, pendant et après l'installation du revêtement ainsi que le maintien des conditions optimales par les occupants par la suite font partie des **facteurs environnementaux** qui entrent en jeu.

Tandis que l'épaisseur des lames, l'épaisseur du support de revêtement de sol et la fixation, pour ne nommer que ceux-ci, font partie des **facteurs physiques** pouvant affecter la performance du revêtement.

### MATÉRIAUX

**Lames de bois massif ou solide**  
Le bois massif ou solide est composé à 100 % de bois d'une même essence. Il désigne un produit manufacturé généralement à partir de bois de feuillus (bois franc) qui sont considérés comme des bois durs ou de bois de certains conifères, qui sont toutefois considérés comme des bois mous.

**Lames de bois d'ingénierie**  
Assemblage d'une surface de bois franc en partie supérieure (épaisseur de la couche selon le manufacturier) contrecollée sur une couche de contreplaqué à sa base.

**Bambou**  
Le bambou n'est pas un arbre, c'est une plante de la famille des graminées qui est déchiquetée, compressée et comprimée pour former une lame de parquet.

### FACTEURS PHYSIQUES

**Support de revêtement de sol**  
Selon le paragraphe 9.23.15.1. 1) du Code il faut prévoir un support sous tout revêtement de sol n'ayant pas la résistance suffisante pour supporter les surcharges spécifiées. L'article 9.23.15.2. nous donne les panneaux de supports de sol en bois acceptés.

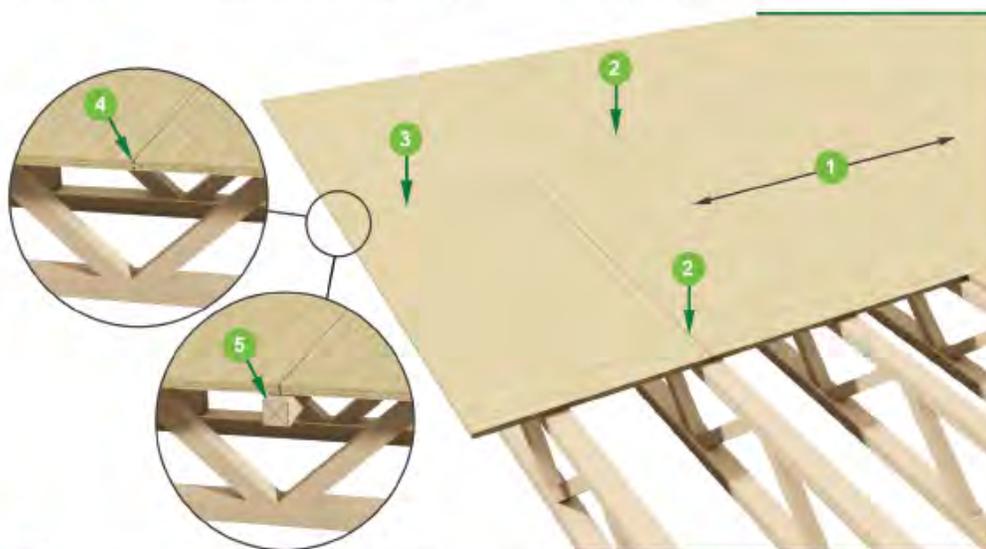
### Appui des rives [article 9.23.15.3.] et orientation [article 9.23.15.4.]

Prenons comme exemple de support de revêtement, le contreplaqué qui est plus résistant et plus rigide dans le sens du fil des faces extérieures que dans l'autre sens. On doit donc poser les panneaux de contreplaqué **perpendiculairement aux solives**, et non parallèlement à celles-ci, afin de conférer au plancher la rigidité nécessaire pour supporter le revêtement de sol. Le décalage des joints parallèles aux solives produit également un effet de raidissement sur le revêtement de sol et réduit les risques de fissuration au-dessus des joints du support de revêtement. Si un support de revêtement de sol en panneaux doit être appuyé aux rives, l'appui doit être assuré par des assemblages à rainure et languette (bouveté) ou par des cales d'au moins 38 × 38 mm solidement clouées entre les éléments d'ossature (*figure 9.30.3. - 01.1*).

Figure 9.30.3. - 01.1

#### Appui des rives et orientation du support de revêtement de sol [réf. 9.23.15. du Code]

(Pour utiliser un autre support que celui de notre exemple, voir l'article 9.23.15.2. du Code)



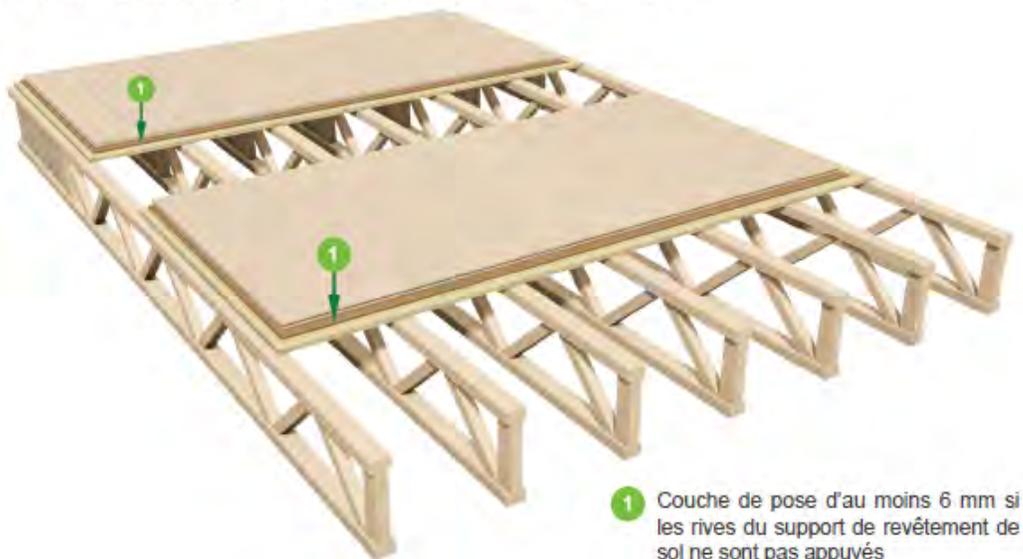
- 1 Les panneaux de support en contreplaqué doivent être orientés perpendiculairement aux solives
- 2 Les joints des panneaux de support, appuyés et parallèles aux solives doivent être décalés
- 3 Aux endroits où les rives sont perpendiculaires aux solives, celles-ci doivent reposer sur un appui :
  - 4 Appui assuré par un assemblage à rainure et languette (panneau de contreplaqué bouveté); ou
  - 5 Appui assuré par des cales d'au moins 38 x 38 mm.

#### Couche de pose

En vertu du **paragraphe 9.30.2.1. 2)** il faut prévoir une couche de pose en panneaux (d'au moins 6 mm [réf. article 9.30.2.2.]) en plus du revêtement de support, si les rives de ce dernier ne sont pas appuyées (*figure 9.30.3. - 01.2*).

De plus, si une couche de pose en panneaux est exigée, les joints doivent être décalés d'au moins 200 mm par rapport à ceux du support de revêtement [réf. 9.30.2.4. 1)].

Figure 9.30.3. - 01.2  
Couche de pose exigée [réf. paragraphe 9.30.2.1. 2) du Code]



Il apparaît, que les exigences du Code sont différentes des exigences du National Wood Flooring Association (NWFA), lesquelles permettent, dans le cas où l'espacement des solives est de 400 mm d'entraxe et où les parquets de bois franc sont installés parallèlement à la direction des solives :

- Utiliser au minimum un contreplaqué de 16 mm ou un panneau OSB de 18 mm d'épaisseur recouvert d'un panneau supplémentaire de contreplaqué de 13 mm ou d'OSB de 12 mm d'épaisseur ou;
- Utiliser au minimum un contreplaqué de 16 mm ou un panneau OSB de 18 mm d'épaisseur avec entretoises de 38 x 38 mm à 600 mm d'entraxe.

#### Exemple

Un support de revêtement de sol en OSB (O-2) de 15,5 mm d'épaisseur non appuyé aux rives et recouvert d'une couche de pose en panneaux de 6 mm d'épaisseur pour un espacement maximal entre les poutrelles de 400 mm (tableau 9.23.15.5.-A) est conforme aux exigences du Code pour la pose d'un parquet à lames posé parallèlement ou perpendiculairement aux solives.

Pour satisfaire les exigences du NWFA, il faut utiliser entre autre un panneau OSB de 18 mm d'épaisseur recouvert d'un panneau supplémentaire d'OSB de 12 mm d'épaisseur.

#### FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX (RECOMMANDATION GCR)

Nous verrons maintenant les facteurs environnementaux qui devraient prévaloir lors de la mise en œuvre des revêtements en bois massif, en bois d'ingénierie ou en bambou, basé sur la littérature de la NWFA. Il s'agit donc de recommandations qui n'ont aucun aspect réglementaire pour la mise en œuvre des parquets à lames tel que le bois franc.

## TRANSPORT, LIVRAISON ET ENTREPOSAGE

Lors de la pose d'un parquet à lames, il importe de toujours se référer aux instructions du fabricant, aux normes de référence et à la réglementation en vigueur, les exigences les plus restrictives ayant préséance.

Considérant que les instructions des fabricants sont issues des instructions de la NWFA, ces dernières sont à cet égard considérées comme règles de l'art.

Le transport, l'entreposage et la manutention des paquets de lames (planches) de bois franc ou d'ingénierie doit se faire conformément aux instructions écrites du fabricant. De ce fait il ne s'agit plus ici de recommandations, mais bien des exigences des fabricants.

Il est de la plus haute importance de ne pas faire livrer les paquets de planches avant que l'étanchéité complète de l'enveloppe ne soit réalisée. De plus, les ouvrages intérieurs en béton ou de maçonnerie et le tirage des joints de plâtre doivent être complètement secs afin de ne pas augmenter indument le taux d'humidité de l'air ambiant.

En fait, il n'est pas recommandé de transporter ni de décharger le bois de parquet lorsque les conditions extérieures ou intérieures peuvent affecter le taux d'humidité du produit.

## ENTREPOSAGE, MANUTENTION ET ACCLIMATATION

Il faut entreposer les matériaux dans la pièce où ils seront installés seulement si les conditions de température et d'humidité relative de l'air ambiant sont conformes aux recommandations depuis au moins 72 heures (voir : [CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE RECOMMANDÉES](#), plus loin dans cette fiche).

Sous réserve des instructions du fabricant, pour le bois massif et uniquement si les conditions ambiantes le permettent, on doit :

- Ouvrir les emballages et laisser le bois s'acclimater aux conditions ambiantes pendant au moins 72 heures, conformément aux instructions écrites du fabricant.
- Espacer les piles de bois afin de permettre la circulation de l'air entre celles-ci.
- Disposer le bois en petits lots dans les pièces où il sera installé.
- Entreposer le bois de parquet de façon qu'il ne soit pas endommagé (marques, rayures, éraflures, etc.)
- Écarter tout produit présentant des défauts ou des dommages.

**Note :** Pour le bois d'ingénierie, conserver l'emballage intact jusqu'à l'utilisation, conformément aux instructions du fabricant.

## CONDITIONS PRÉALABLES À LA MISE EN ŒUVRE

Tous les travaux pouvant produire un excès d'humidité dans le bâtiment doivent être achevés avant toute installation de revêtement de plancher en bois (coulée de béton, tirage de joints, peinture, etc.).

Il faut prévoir l'installation de systèmes temporaires permettant de rencontrer et de maintenir les conditions de température et du taux d'humidité recommandés.

(voir : [CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE RECOMMANDÉES](#), plus loin dans cette fiche).

Si les systèmes prévus de ventilation (alimentation, distribution et extraction d'air), chauffage et de climatisation sont en place et totalement fonctionnels, ils pourraient être activés afin d'obtenir les conditions recommandées. Notez que dans ce cas les conduits devront faire l'objet d'un nettoyage complet avant la livraison du bâtiment.

## ENVIRONNEMENT

Selon les conditions qui prévalent lors des travaux, il faut chauffer, ventiler, climatiser ou déshumidifier l'espace de travail durant toute la période de travaux.

Tous les systèmes requis pour maintenir les conditions de pose recommandées doivent être en opération 24 heures par jour durant les travaux et en continu pendant 7 jours après l'achèvement des travaux.

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE RECOMMANDÉES

Figure 9.30.3. - 01.3

Teneur en humidité du bois à diverses températures et mesures d'humidité relative

		POURCENTAGE D'HUMIDITÉ CONTENU DANS LE REVÊTEMENT À L'ÉQUILIBRE																		
		Humidité relative en pourcentage (%) de l'air ambiant																		
		5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95
Température ambiante en °C	-1,1	1,4	2,6	3,7	4,6	5,5	6,3	7,1	7,9	8,7	9,5	10,4	11,3	12,4	13,5	14,9	16,5	18,5	21,0	24,3
	4,4	1,4	2,6	3,7	4,6	5,5	6,3	7,1	7,9	8,7	9,5	10,4	11,3	12,4	13,5	14,9	16,5	18,5	21,0	24,3
	10	1,4	2,6	3,7	4,6	5,5	6,3	7,1	7,9	8,7	9,5	10,4	11,3	12,4	13,5	14,9	16,5	18,5	21,0	24,3
	15,6	1,3	2,5	3,6	4,6	5,4	6,2	7,0	7,8	8,6	9,4	10,2	11,1	12,1	13,3	14,6	16,2	18,2	20,7	24,1
	21,1	1,3	2,5	3,5	4,5	5,4	6,2	6,9	7,7	8,5	9,2	10,1	11,0	12,0	13,1	14,4	16,0	17,9	20,5	23,9
	26,7	1,3	2,4	3,5	4,4	5,3	6,1	6,8	7,6	8,3	9,1	9,9	10,8	11,7	12,9	14,2	15,7	17,7	20,2	23,6
	32,2	1,2	2,3	3,4	4,3	5,1	5,9	6,7	7,4	8,1	8,9	9,7	10,5	11,5	12,6	13,9	15,4	17,3	19,8	23,3
	37,8	1,2	2,3	3,3	4,2	5,0	5,8	6,5	7,2	7,9	8,7	9,5	10,3	11,2	12,3	13,6	15,1	17,0	19,5	22,9

Données provenant de la NWFA

Maintenir la température de l'air ambiant entre 15 °C et 26 °C durant 7 jours avant, pendant et après la pose.

Le taux d'humidité relative doit être contrôlé afin d'être maintenu entre 30 % et 50 % durant la même période.

Il est très important que la teneur en humidité du support de plancher demeure conforme aux exigences écrites du fabricant du bois franc.

Ne pas installer un revêtement de bois qui ne respecte pas le pourcentage d'humidité à l'équilibre recommandé au tableau de la *figure 9.30.3.-01.3*, pour les conditions de température et d'humidité relative de l'air ambiant à l'endroit où il sera installé.

Afin d'assurer la stabilité du produit installé, il faut maintenir une température et un degré d'humidité près des valeurs prévues lors de l'occupation des locaux et maintenir ces conditions au moins 5 jours avant la livraison.

## MISE EN ŒUVRE

### Préparation

Il est important de relever, de noter et de conserver au dossier les données obtenues :

- Teneur en humidité des matériaux des lames ;
- Teneur en humidité du support de plancher ;
- La température ambiante ;
- Le taux d'humidité relative de l'air.

Il faut ensuite s'assurer que les données obtenues respectent les conditions de mise en œuvre recommandées ainsi que l'écart admissible entre le % d'humidité des lames de bois et le % d'humidité du support de plancher en fonction de la largeur de lames choisie.

- L'écart maximal est de 4% pour des lames de bois de moins de 76 mm (3 po) de largeur (figure 9.30.3.-01.4).
- L'écart maximal est de 2% pour des lames de bois de plus de 76 mm (3 po) de largeur (figure 9.30.3.-01.5).

Vérifier et respecter les limites acceptables indiquées dans les instructions écrites du fabricant.

Figure 9.30.3. - 01.4

Écart admissible entre le % d'humidité des lames de bois et celui du support de plancher

ÉCART D'HUMIDITÉ ADMISSIBLE POUR LES LAMES DE MOINS DE 76 mm (3 PO) DE LARGEUR					
		% HUMIDITÉ DES LAMES DE BOIS			
		6	7	8	9
% HUMIDITÉ DU SUPPORT EN PANNEAUX	12	6	5	4	3
	11	5	4	3	2
	10	4	3	2	1
	9	3	2	1	0
	8	2	1	0	
	7	1	0		
	6	0			

Écart maximal de 4 %



Figure 9.30.3. - 01.5

Écart admissible entre le % d'humidité des lames de bois et celui du support de plancher

ÉCART D'HUMIDITÉ ADMISSIBLE POUR LES LAMES DE 76 mm (3 PO) ET PLUS DE LARGEUR					
		% HUMIDITÉ DES LAMES DE BOIS			
		6	7	8	9
% HUMIDITÉ DU SUPPORT EN PANNEAUX	12	6	5	4	3
	11	5	4	3	2
	10	4	3	2	1
	9	3	2	1	0
	8	2	1	0	
	7	1	0		
	6	0			

Écart maximal de 2 %



### Avant de procéder à l'installation

Il est important de relever, de noter et de conserver au dossier les données obtenues :

- S'assurer que les supports de pose sont conformes aux instructions écrites du fabricant et respectent les exigences du Code ;
- Faire une inspection visuelle des surfaces de pose (vérifier les bombements aux joints de feuilles ou autres défauts pouvant affecter la stabilité et la planéité de l'ouvrage final) ;
- S'assurer que les lames de parquet et les supports de plancher respectent le taux d'humidité prescrit :
  1. Le pourcentage d'humidité du panneau de support doit être d'au plus 12 %;
  2. Respecter l'écart maximal d'humidité entre les lames de parquet en fonction de la largeur de celles-ci (voir les figures 9.30.3. - 01.2 et 9.30.3. - 01.3). Les lames de bois massif et de bambou requièrent une période d'acclimatation (voir la note 1).

**Note 1 :** L'acclimatation consiste à allouer le temps nécessaire aux matériaux de revêtement et au support de plancher pour atteindre le taux d'humidité relative d'équilibre avec l'air ambiant en fonction de la température de l'endroit dans lequel ils seront installés.

### INSTALLATION SUR SUPPORT DE PLANCHER EN BÉTON

**Attention :** Vérifier si le fabricant recommande ou non l'installation de son produit sur le béton. Avant de vérifier l'humidité du béton, ce dernier doit avoir été mis en place depuis au moins 30 jours.

Attendre que la dalle en béton sèche naturellement ou favoriser le séchage par chauffage et ventilation, et procéder à un essai qualitatif ou quantitatif.

Il faut vérifier la teneur en humidité de la dalle en béton à plusieurs endroits dans chaque pièce.

#### Teneur en humidité du béton – essai qualitatif avec un polyéthylène

Un essai qualitatif consiste à appliquer un morceau de polyéthylène de 90 cm de côté directement sur la surface de béton, de sceller les bords avec du ruban adhésif étanche à l'eau et le laisser en place pendant 24 heures.

Si le béton devient foncé ou si de la condensation se forme sous la face du polyéthylène, il faut alors attendre avant de procéder à la pose du revêtement de bois et procéder à un nouvel essai.

#### Teneur en humidité du béton – essai qualitatif avec un humidimètre

À l'aide d'un humidimètre approprié (par impédance ou résistance électrique), vérifier si le taux d'humidité relevé est supérieur à la valeur spécifiée par le fabricant.

Si le taux d'humidité recommandé est dépassé, ne pas procéder à la pose et attendre avant d'effectuer de nouveaux essais.

#### Teneur en humidité du béton – essai quantitatif

Certains fabricants recommandent d'effectuer un test au chlorure de calcium selon la norme ASTM F1869 lorsque les taux relevés avec l'humidimètre dépassent la valeur qu'ils recommandent pour leur produit. Il faut alors respecter les exigences du fabricant exprimées en lbs/1000 pi<sup>2</sup> (Kg/100 m<sup>2</sup>) de surface par période de 24 heures pour le taux d'humidité du béton destiné à recevoir le parquet.

## CONCLUSION

Au-delà des prescriptions minimales de la sous-section 9.30.3. du Code visant l'épaisseur des parquets à lames, l'orientation des joints d'about et de la fixation, il faut garder à l'esprit que les parquets de lames de bois sont des matériaux très sensibles aux conditions dans lesquelles ils sont installés. Le contrôle de l'humidité des lames de bois, du support de plancher, de l'air ambiant et ainsi que la température représentent des facteurs clé pour espérer pouvoir obtenir un ouvrage sans défauts lorsque combinés à des techniques de poses professionnelles.

C'est pourquoi il faut mettre toutes les chances de son côté en effectuant les vérifications d'usage des conditions en place et en prévoyant la mise en place des mesures (ventilation, chauffage, climatisation, déshumidification, etc.) pour les contrôler et ainsi éviter les problèmes associés à une installation en conditions défavorables.

## RÉFÉRENCES

### Garantie de construction résidentielle (GCR)

<https://www.garantiegr.com/fr/entrepreneurs/fiches-techniques/>

### Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié)

Sous-section 9.23.15. Supports de revêtement de sol

Sous-section 9.30.2. Couche de pose en panneaux

Sous-section 9.30.3. Parquets à lames

### Guide illustré de l'utilisateur – CNB 2015

Maisons et petits bâtiments (Partie 9 de la division B)

### Wood Flooring Installation Guidelines

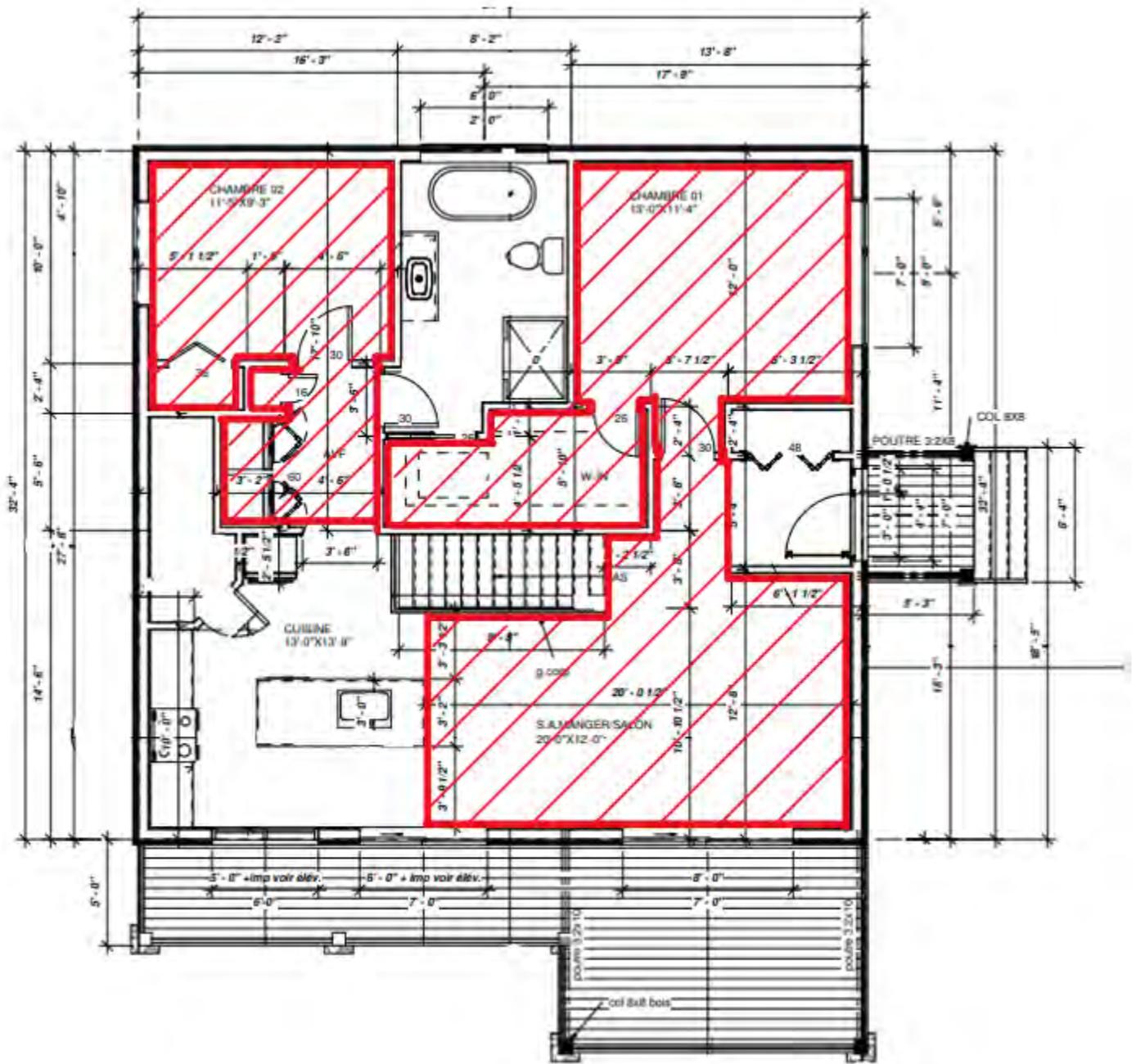
National Wood Flooring Association (NWFA)

### Norme ASTM F1869

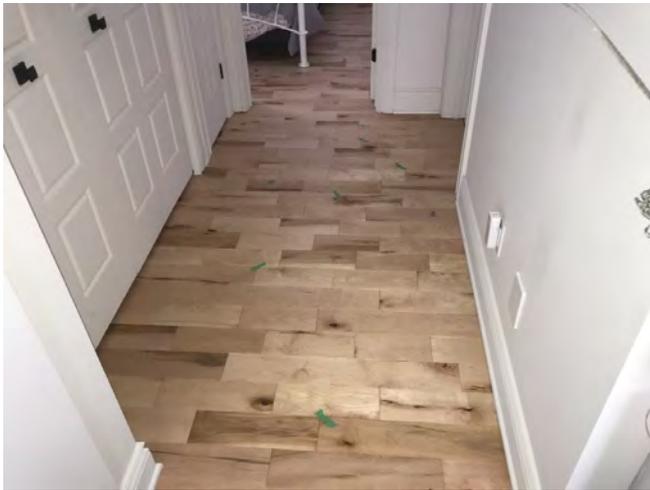
Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride

*Cette fiche est basée sur l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration et ne constitue pas un avis ou un conseil technique. Elle est fournie uniquement à titre informatif et l'utilisateur assume donc l'entière responsabilité des conséquences pouvant résulter de l'utilisation de ladite fiche. En effet, il lui appartient de se référer, le cas échéant, à toute ressource appropriée à son projet. Conséquemment, GCR se dégage de toute responsabilité à cet égard. Les illustrations contenues dans les fiches techniques constituent une des façons de remplir les exigences du Code de construction. Il est possible que les détails des concepteurs diffèrent de ce qui est indiqué aux fiches techniques et qu'ils soient conformes au Code de construction.*

# 15.7 PLAN ET PHOTOS



plancher rdc



## 2. JOINTS DE PLACOPLÂTRE

Point de réclamation n° 11

### 11.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Correction du plâtre dans le couloir, chambres, salle de bain à l'étage et le mur de la descente d'escalier.

### 11.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Protéger toutes les surfaces; murs, plafonds plancher adjacents à la zone de travaux. Limiter la zone de travaux par des plastiques. Limiter la poussière lors de la préparation des surfaces. Assurez que le système de ventilation soit en arrêts lors des travaux afin de limiter la dispersion de poussière.
- Protéger les accessoires d'éclairage, électrique, chauffage, avertisseur de fumée, carillon, garde-corps et main courante, porte, prise/interrupteur, moulure et cadrage.

### 11.3 CORRECTIFS

- Plâtrer et poncer les surfaces de mur et plafonds affectés. Assurer que les surfaces soient parfaitement uniformes.
- Peindre les surfaces en délimitant la zone des murs indiquée au plan (chambre 1 et 2, vestibule d'entrée, salon, couloir, mur descente d'escalier). voir détail sur plan.
- Peindre les surfaces en limitant la zone des plafonds indiquée au plan (chambre 1 et 2, salle de bain, couloir/cuisine/salle à manger/salon/vestibule). voir détail sur plan.

La couleur doit correspondre à l'existant.

1 couche d'arrêt et 2 couches de peinture sur les surfaces non peintes. 2 couches de peinture sur les surfaces peintes.

La couleur et le fini de peinture est à valider sur place et approuvée par le bénéficiaire.

Dimension:

Chambre #1: 13' x 11'-4"

Chambre #2: 11'-5" x 9'-3"

Salle de bain: +- 17' x 12'

vestibule: 5'-4" x 6' 1 ½"

Cuisine: 13' x 13'-9"

Salle à manger/salon: 20' x 12"

Couloir: +- 4'-6" x 7'-10"

#### 11.4 FINITION

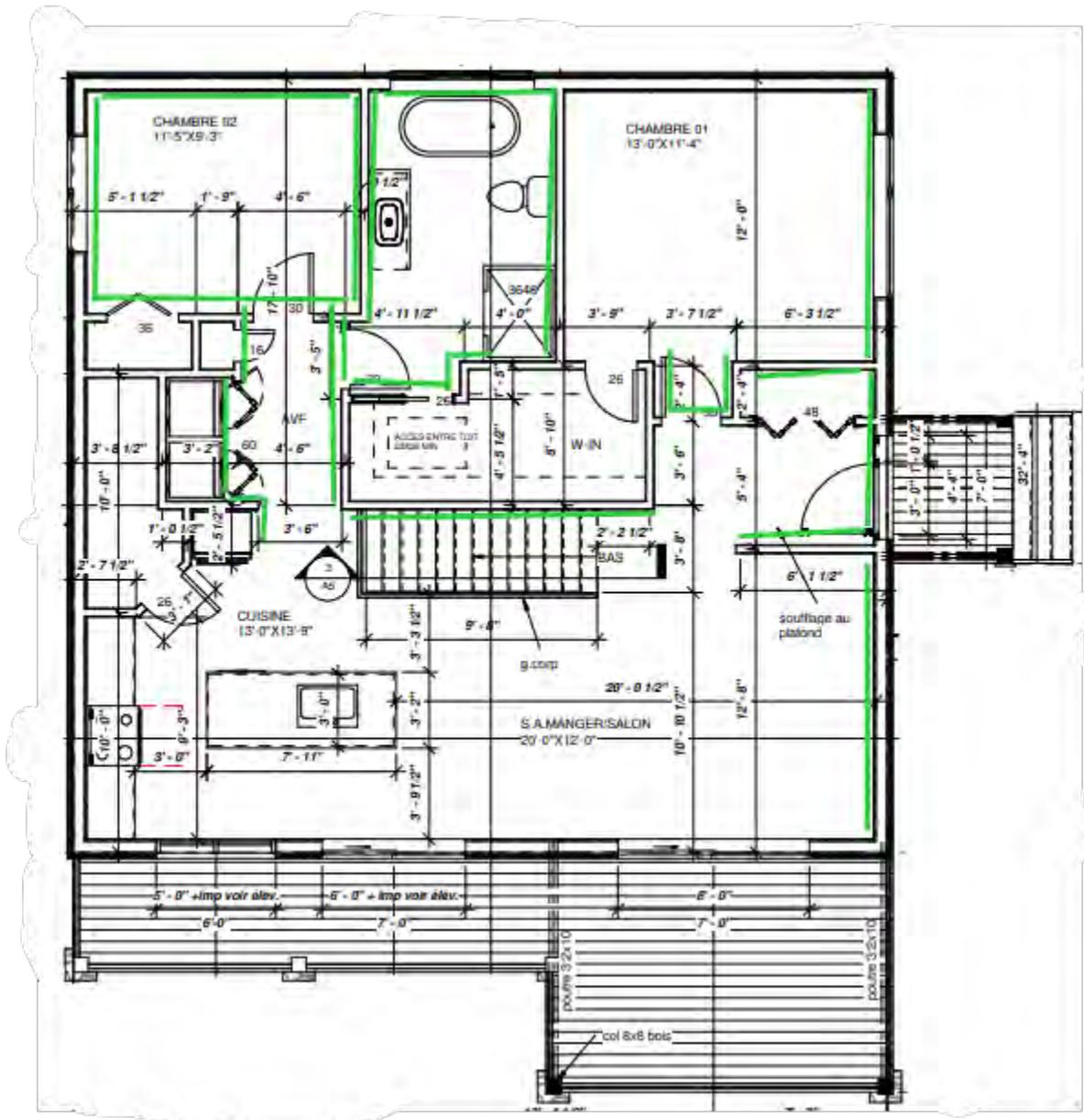
Nettoyage des surfaces.

#### 11.5 SERVICES

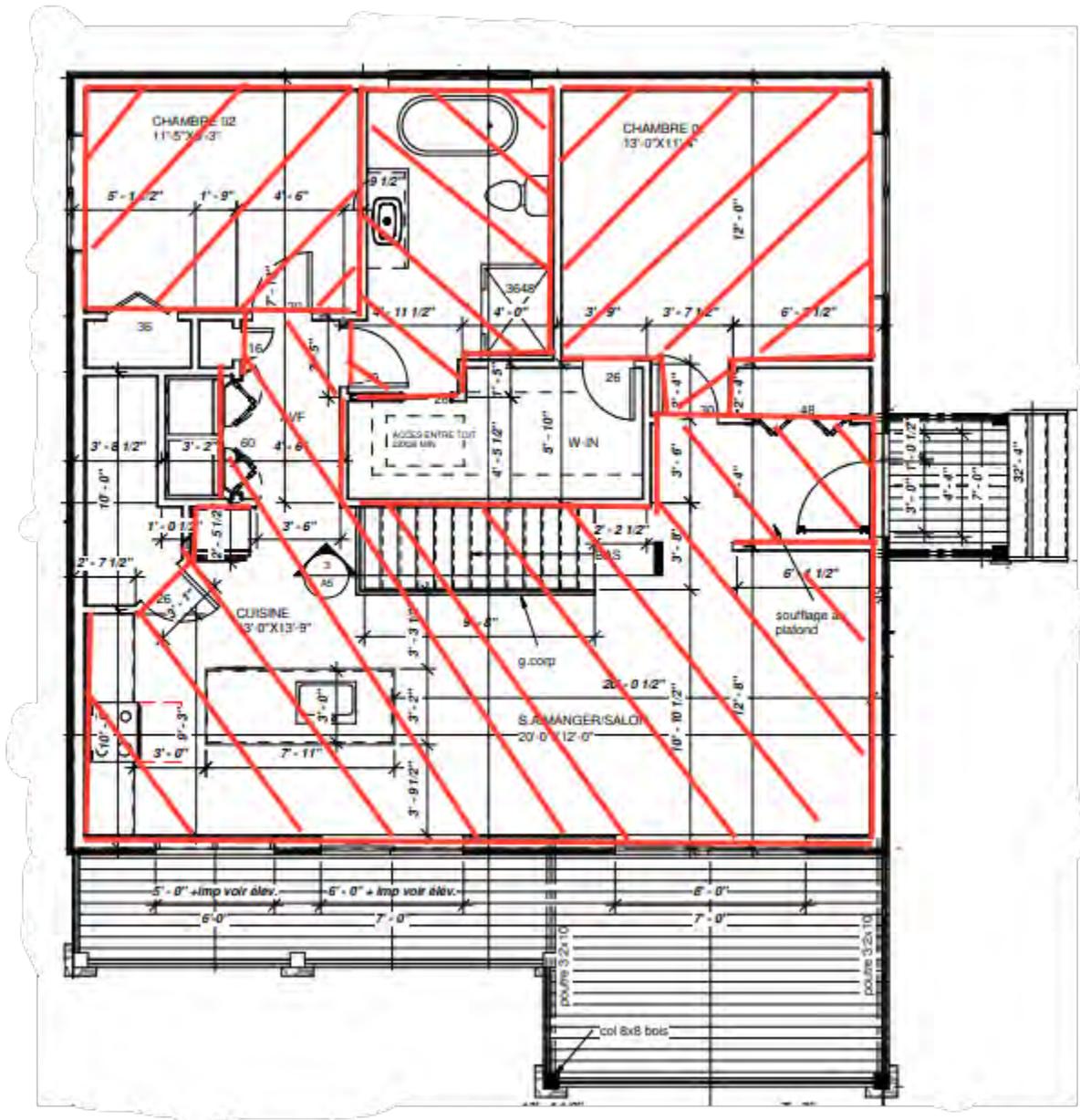
N/A

## 11.5 PLAN

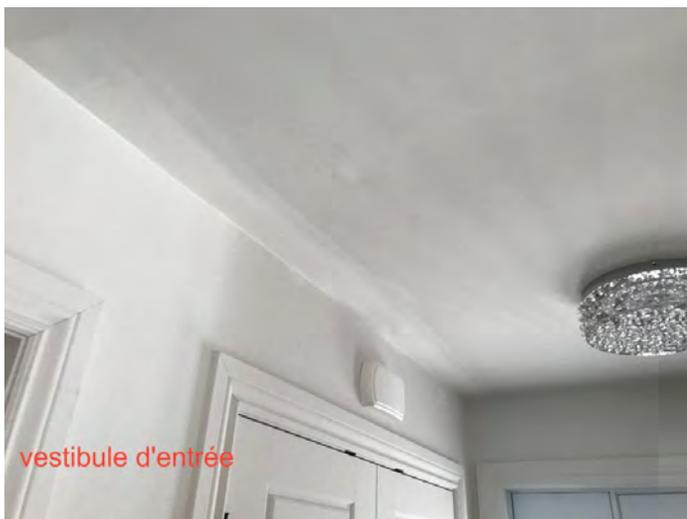
### ZONE DE CORRECTION DES JOINTS DE PLÂTRE ET MURS À PEINDRE



ZONE DE CORRECTION DES JOINTS DE PLÂTRES ET PLAFONDS À PEINDRE.



## 11.6 PHOTOS



### 3. NIVELLEMENT DU TERRAIN

Point de réclamation n° 1

#### 1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Ajuster le niveau du sol côté rez-de-jardin et l'ajout d'un système de drainage gravitaire.

#### 1.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Déconnecter et conserver le prolongement des décents pluviales.
- Enlever le remblai d'une profondeur minimal de 12 po. sous la galerie et autour des pilasses de la galerie pour installer une membrane géotextile. Voir détail sur plan - *Annexe A*.
- L'entrepreneur à la responsabilité des quantités des matériaux requis à la réalisation de l'ouvrage.

#### 1.3 CORRECTIFS

##### 1.3.1 Système de drainage

***\*Le nouveau système de drainage ne doit pas être connecté avec le système existant.***

- Creuser les tranchées de 12 à 24 po. de profondeur aux endroits indiqués au plan, voir *Annexe - B*. La portion du conduit en aval doit se prolonger jusqu'au fossé du rez-de-jardin, voir photo et extrait du certificat localisation. Planifier les pentes en conséquence d'une évacuation des eaux par gravité jusqu'au fossé.
- Mettre en place une membrane géotextile dans la zone indiquée au plan, voir *Annexe - A*.
- Fournir et installer les conduits de drainage perforé avec une graine et non perforé de 4 po. (100mm) ainsi que les coudes, té, bouchons d'extrémité et autres accessoires nécessaires au circuit de drainage selon l'illustration au plan à l'*annexe - B*
- Fournir une grille à l'extrémité du conduit d'évacuation.

##### 1.3.2 Remblais

- Remblayer les tranchées des conduits de drainage non perforé avec la matière existante.
- Fournir et étendre de la pierre net ¾" dans la zone des travaux déterminés au plan. Assurer de bien recouvrir le drain de gravier d'un minimum de 6 po. (150mm).
- Assurer un dégagement minimal de 6 po. (150 mm) du revêtement en maçonnerie des colonnes de la galerie et du mur côté rez-de-jardin.
- Assurer un dégagement minimal de 200 mm du revêtement fibre de bois CanExel (côté avant, arrière du bâtiment et rez-de-jardin).
- Aménager l'ensemble de la surface du terrain côté rez-de-jardin en direction opposée de la maison ainsi que la partie avant et arrière.

## 1.4 FINITION

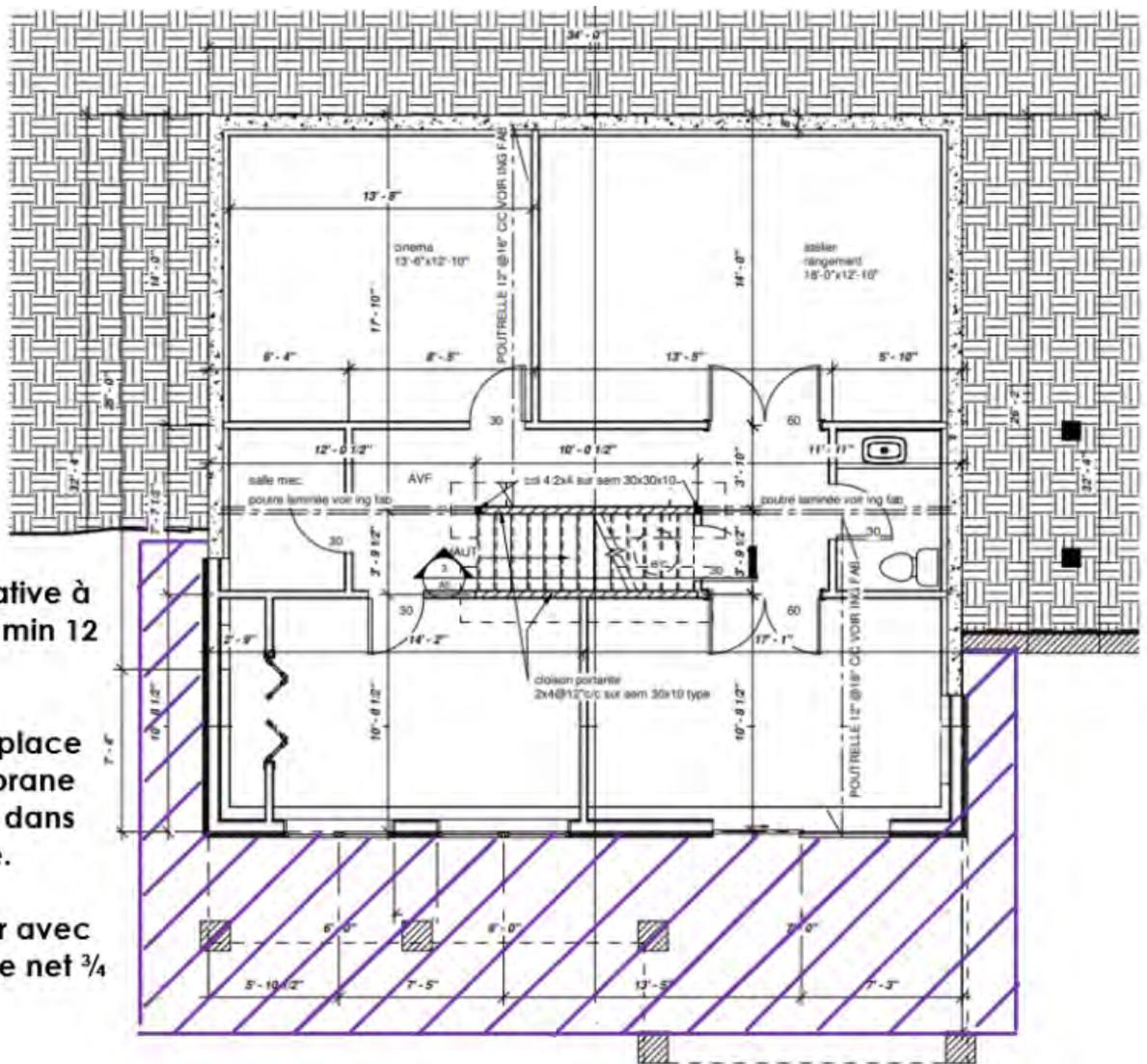
- Assurer la continuité de la pente d'éloignement de 2% (20 mm par mètre) en direction opposée à la maison dans la zone de travaux.
- Assurer une pente autour des pilasses de la galerie.
- Installer les prolongements des descentes pluviales.

## 1.5 SERVICES

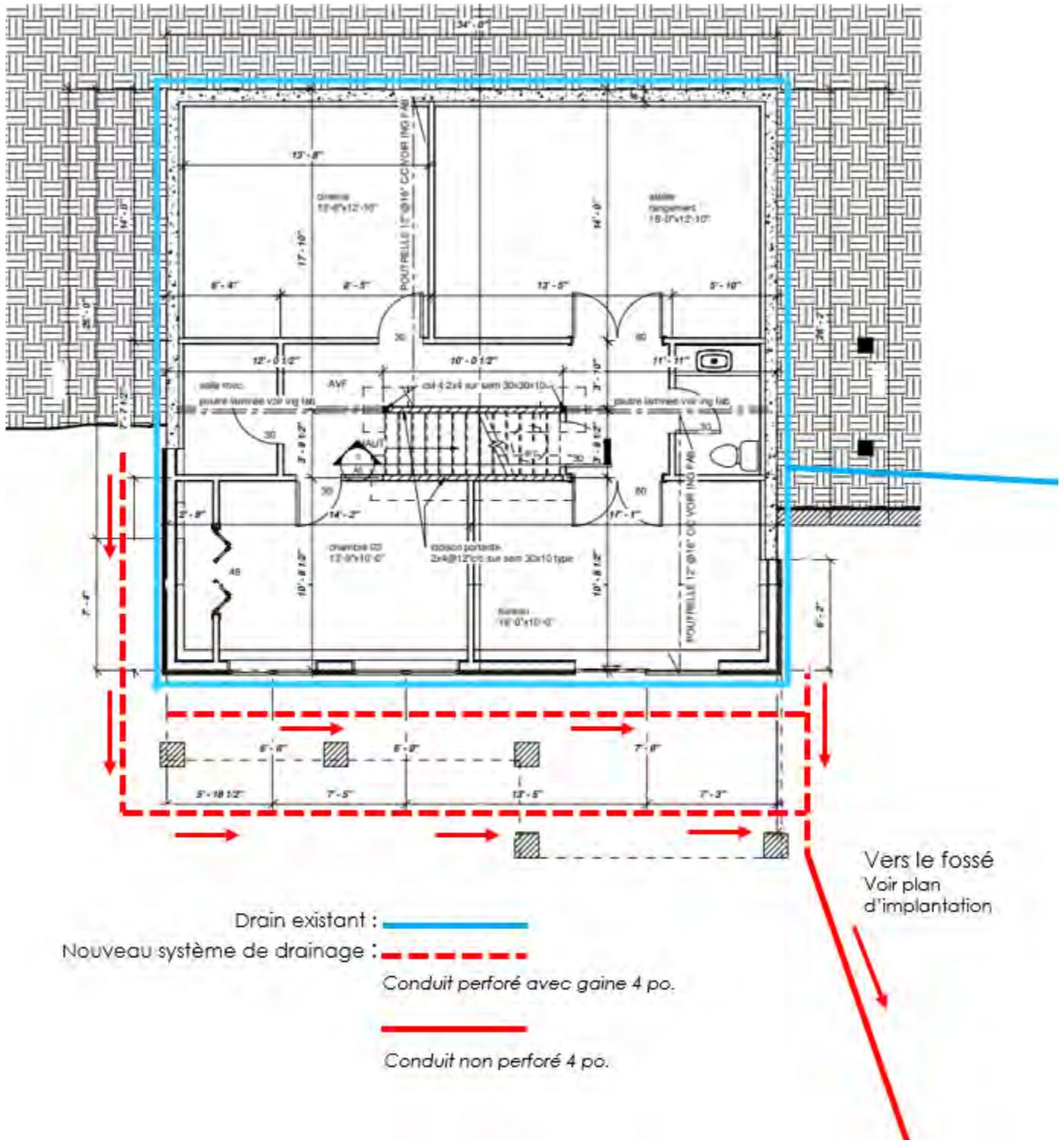
N/A

## ANNEXE A

- Zone approximative à excaver – min 12 po.
- Mettre en place une membrane géotextile dans cette zone.
- Remblayer avec de la pierre net  $\frac{3}{4}$  po.

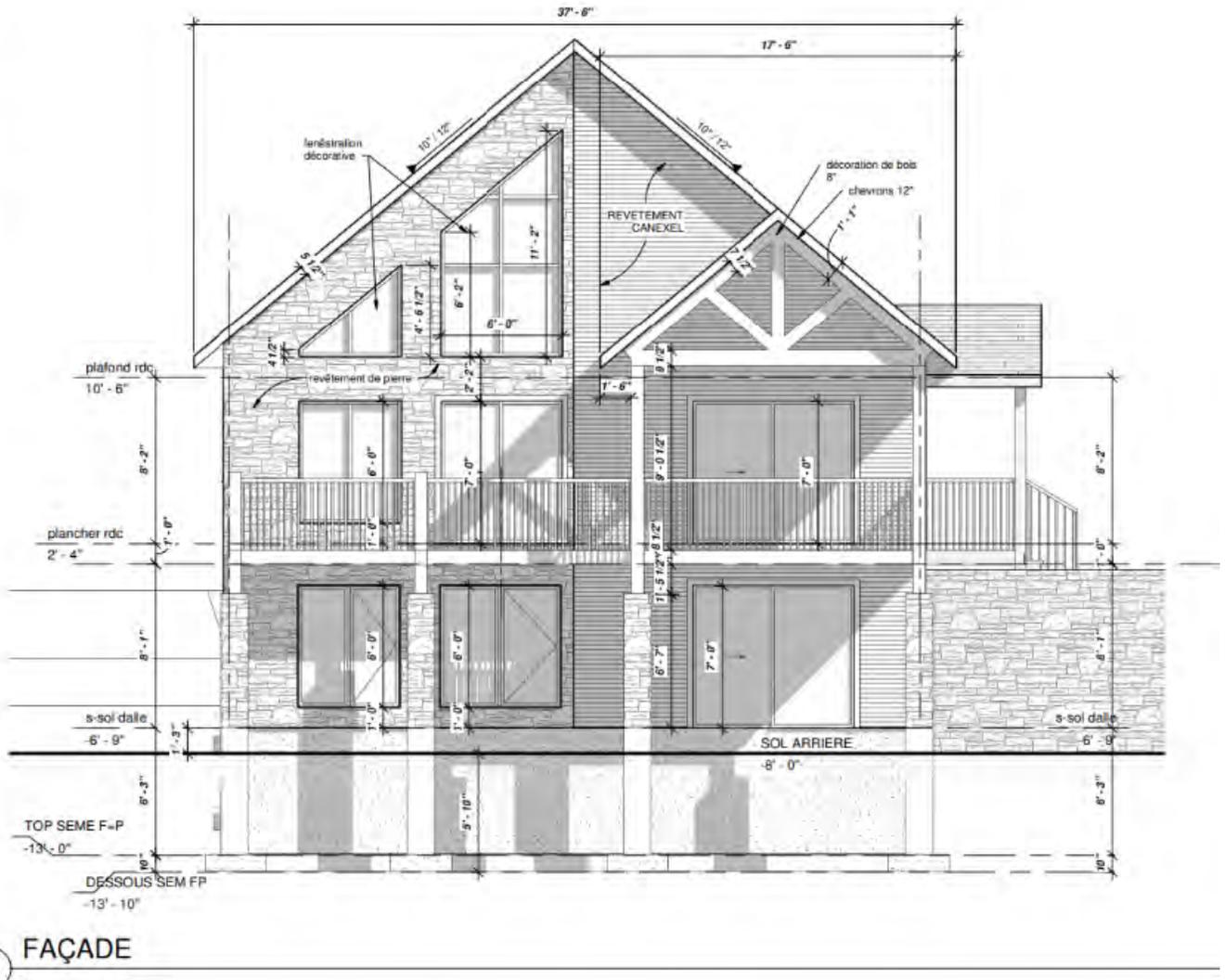


# ANNEXE B



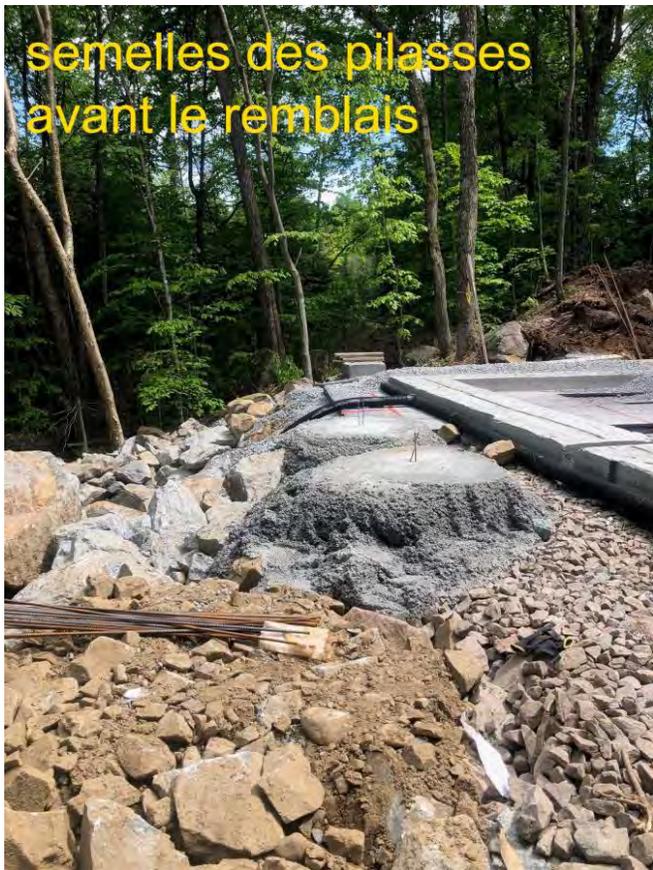


# PLAN FAÇADE REZ-DE-JARDIN



PHOTOS







#### 4. ASSISE DE LA VOLÉE DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR

Point de réclamation n° 6

##### 6.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Mettre en place une assise sous la volée de l'escalier extérieur et déplacer la paire de cheminées d'accès et de nettoyage vertical sous la volée d'escaliers.

## 6.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Enlever et conserver l'escalier extérieur.
- Excaver une tranchée sous l'escalier jusqu'à la semelle du mur de fondation pour avoir accès au branchement de la paire de cheminées verticale au drain et mettre en place une semelle pour un tube de coffrage dédiée à l'assise de l'escalier.
- Enlever la partie verticale de la paire de cheminées d'accès existant et installer des bouchons sur la base.
- Excaver le sol jusqu'au drain existant pour l'installation d'une paire de nouvelles cheminées d'accès et de nettoyage. Voir photo pour l'emplacement.

## 6.3 CORRECTIFS

### 6.3.1 Pilasse de l'assise de l'escalier:

- Réaliser un empattement de béton sur le sol naturel non remanier à environ 24 po. du mur de fondation de sorte à ne pas nuire l'installation du drain existant.
- Réaliser un socle tubulaire en béton d'une dimension min. 6 po. et un coffrage suffisamment large pour appuyer l'assise des 3 limons de l'escalier. La hauteur doit-être déterminé d'avance en référence au seuil de la marche de départ. Le béton doit avoir une résistance à la compression d'au moins 15 MPa.
- Remblayer l'excavation.
- Remettre en place l'escalier et s'assurer les limons sont appuyés sous la nouvelle basse de béton. S'assurer l'escalier soit d'aplomb.

### 6.3.2 Cheminée de nettoyage et système de drainage :

- Fournir et installer une paire de cheminées d'accès et de nettoyage verticales en PVC. Voir le détail d'élévation à Annexe A. La hauteur des cheminées doit dépasser quelques pouces au-dessus du niveau du sol existant.
- Assurer le recouvrement d'au moins 150mm de pierre concassée sur le conduit de drainage et 100mm de pierre concassée à la jonction du mur de fondation et l'empattement avant le remblayage.
- Remblayer l'excavation.

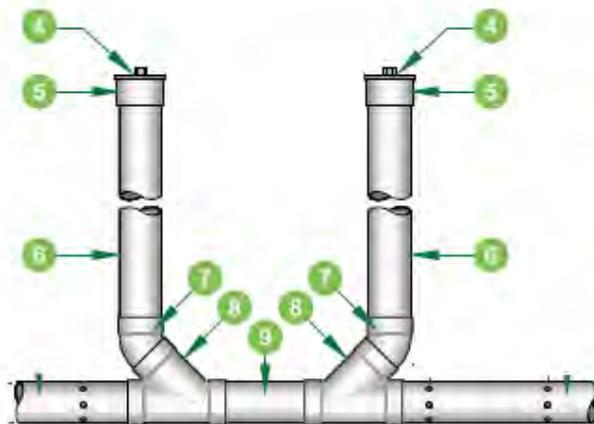
## 6.4 FINITION

Remise en état des lieux, assurer une pente d'égouttement 2% min. du sol dans la zone des travaux.

## 6.5 SERVICES

N/A

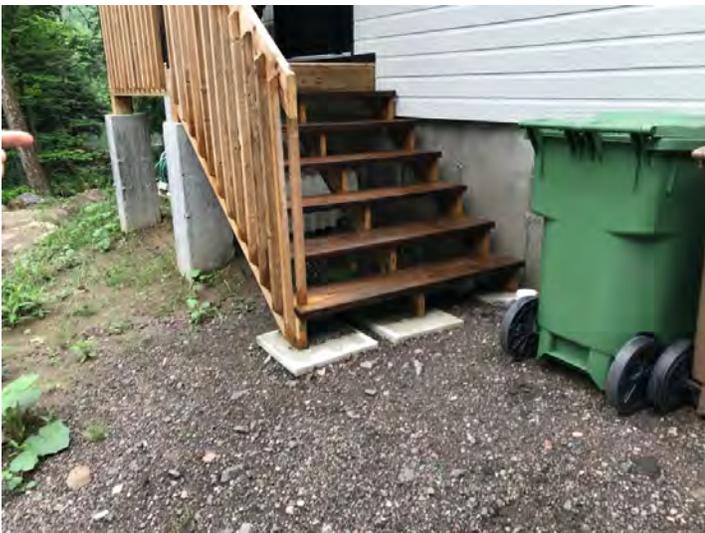
## ANNEXE A



- 4 Bouchon d'accès dévissable
- 5 Adapteur
- 6 Tuyau en PVC 100 mm (4 po) Ø, non perforé
- 7 Coude de 45° avec embout mâle
- 8 Raccord Y standard
- 9 Tuyau en PVC. 100 mm (4 po) Ø, non perforé

ÉLÉVATION DE CHEMINÉES D'ACCÈS

## PHOTOS





FIN DU DOCUMENT